

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par le tout-ménage n° 6 du 20 mai 2016, par l'affichage au panneau communal, par la publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 18 du 25 mai 2016, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 16 juin 2016, à 20h00 à la salle des fêtes (rte de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h01 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il fait part de l'excuse de Mme Nicole Jobin, agente administrative, et de Mme Stella Orrico, apprentie employée de commerce.

Le président souhaite la bienvenue à MM. Gilles Villard, Gabriel Voirol et Vincent Surmont, représentants du syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs, ainsi qu'à MM. Joël Maitin du bureau BG et Olivier Chaix du bureau Integralia, qui vont nous adresser une information relative au projet SEPE+ au point 1 de l'ordre du jour.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Henri Gurba et Gérard Jubin.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre quatre-vingt-un (81) votants.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

- 1. Informations du syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs sur le projet SEPE+ (régionalisation et reprise des canalisations et infrastructures communales)**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 février 2016**
- 3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2015**
- 4. Décider et voter un emprunt de Fr. 1'200'000.— pour financer l'arriéré des charges de l'enseignements**
- 5. Information sur la modification du plan spécial « Rière chez Guenat II – Affectation au sous-secteur Hai4 des parcelles 6277 et 6278 »**
- 6. Divers**

Délibérations

- 1. Informations du syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs sur le projet SEPE+ (régionalisation et reprise des canalisations et infrastructures communales)**

M. le président précise que ce point n'est pas décisionnel. Un vote sur le projet SEPE+ aura lieu dans le cadre d'une assemblée ultérieure.

M. Hubert Farine, conseiller communal en charge du dicastère « travaux publics, plan d'aménagement, eaux usées, protection contre les crues », explique succinctement la problématique de la reprise des canalisations communales de l'ensemble des communes formant le SEPE, et ce depuis 40 ans. Le but premier est

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

d'effectuer les réparations qui s'imposent lors de travaux communaux, en ce qui concerne les canalisations d'eaux usées, actuellement extrêmement chargées en eaux claires parasites qui engorgent la station de Porrentruy.

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux contient trois éléments à prendre en compte : les eaux de surface, l'eau potable et l'eau à épurer.

Quant au financement, la taxe d'épuration quadruplera à Alle, passant de Fr. 1.10 le m³ à Fr. 4.77 (coûts du SEPE+ rapportés au m³ pour obtenir un prix moyen). A défaut d'adhésion au projet SEPE+, d'après de savants calculs, il en coûterait encore plus cher.

L'Etat jurassien doit mettre en application la nouvelle législation fédérale. L'Etat exécute avec approbation du Parlement, mais il incombe aux communes de percevoir les taxes et les adapter, travail ingrat s'il en est. Le conseil communal réfléchira pendant les vacances estivales à sa future prise de position.

M. Gilles Villard, président du SEPE, explique que le sujet est d'importance et représente un enjeu majeur pour l'avenir du syndicat et des communes qui en sont membres, soit : Porrentruy, Haute-Ajoie, Rocourt, Grandfontaine, Courtedoux, Fontenais, Alle, Courgenay, La Baroche et Cornol. La commission du SEPE est composée de membres des exécutifs ou des administrations communales.

M. Villard résume les travaux et démarches antérieures. Notons que toutes les communes ont dû, il y a quelques années, établir un PGEE, soit un plan général d'évacuation des eaux usées. Le SEPE, en tant qu'entité a également été soumis à cette obligation pour l'élaboration d'un plan régional. Après plusieurs années d'étude, de passages de caméras dans les canalisations existantes et d'élaboration de dossiers, chaque commune a reçu de nouveaux plans sur l'état de ses infrastructures et des priorités de réfection.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

Les réflexions menées dans le cadre de la commission du SEPE ont conduit au principe qu'il valait mieux se mettre ensemble pour agir à des endroits spécifiques, afin d'améliorer la situation, notamment par rapport aux eaux claires parasites, que de rester solitaire. Cette solution serait moins onéreuse et plus aisément gérable par une seule entité, au travers d'un seul règlement et de taxes identiques pour tout le monde.

Ainsi, l'assemblée des délégués du SEPE ainsi que les communes membres ont décidé de créer un groupe de travail en vue de la régionalisation des infrastructures, en même temps que la votation des crédits d'étude. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des séances ont été organisées avec les délégués et les exécutifs communaux qui ont donné leur aval pour continuer les démarches.

Un rapport a pu être établi par les bureaux Bonnard et Gardel, représenté par Mme Céline Sauvin et M. Joël Maitin, et Integralia, représenté par M. Olivier Chaix, avec la collaboration du groupe de travail composé de MM. Gabriel Voirol, Vincent Surmont, Gilles Villard, et du bureau d'ingénieurs RWB représenté par MM. Daniel Urfer et Patrick Houlmann.

Ce dossier a déjà été présenté à l'ensemble des conseils communaux. Il a permis à l'assemblée des délégués de mars dernier d'accepter le projet et le règlement d'organisation et d'administration, ainsi que le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux du SEPE+, élaborés en collaboration avec le service des communes, le service juridique et l'office de l'environnement et qui correspondent pleinement à la nouvelle loi sur la gestion des eaux, entrée en vigueur au mois de février de cette année.

Jusqu'à ce jour, le SEPE a montré un bon fonctionnement. On veillera à ce qu'il en soit de même pour l'avenir, sous la responsabilité des communes avec une équité des

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

membres formant le comité et l'assemblée des délégués. Les compétences seront toutefois plus importantes, et il ne s'agira pas d'un frein à l'investissement, au contraire. Il sera plus facile de gérer les réseaux avec un règlement et des taxes identiques, et avec une équipe de professionnels à disposition. Le fait de reprendre les canalisations communales permettra aux communes de rembourser leurs dettes dans ce domaine.

M. Villard insiste que le fait que le projet SEPE+ n'est pas une conséquence de la nouvelle loi sur les eaux. Par contre, il entre dans l'optique de la nouvelle réglementation mise en place, qui précise le maintien de la valeur à 100 %. Les communes sont également gagnantes grâce à Porrentruy, qui joue le rôle de la commune centre pour le bien du projet et permettra aux autres communes de diminuer les coûts.

Il appartient aux citoyens de ratifier le règlement d'organisation et d'administration, ainsi que le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux du SEPE+, et de voter un crédit cadre de Fr. 5'000'000.— pour le remboursement des dettes nettes des communes.

Le projet a été calculé avec l'ensemble des communes et est donc valable pour autant que toutes y adhèrent. Depuis l'acceptation par l'assemblée des délégués, la commission a étudié avec beaucoup d'attention les remarques des communes et des citoyens et en a tenu compte dans la mesure du possible pour atténuer l'augmentation des taxes au niveau du règlement tarifaire qui sera proposé. De plus, la motion déposée par M. le député Gabriel Voirol lors de la dernière séance du Parlement et qui demande au Gouvernement de fixer le taux de renouvellement des infrastructures à 60 % au début puis de l'augmenter sur 5 ans, va dans le sens des discussions échangées.

Au moyen d'une vidéoprojection, M. Olivier Chaix, ingénieur, explique et commente le pourquoi du projet, dont les objectifs sont de protéger nos eaux, de maîtriser

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

les coûts, et d'offrir un service de qualité aux communes et aux citoyens. Il est prévu que l'assainissement urbain (eaux usées et pluviales) passe des communes au SEPE+, qui reprend tous les actifs, passifs, droits et obligations des communes en matière d'assainissement.

Les communes transfèrent leurs infrastructures au SEPE+, délèguent les tâches au SEPE+ et on met sur pied une gouvernance commune. La valeur nette des installations est compensée par une différence de taxes de + 50 ct./m³ durant 2 ans pour la commune d'Alle. La nouvelle loi sur la gestion des eaux (LGE) prescrit le maintien de la valeur à 100 % ; il faut donc créer des réserves pour pouvoir réparer et remplacer les installations le moment venu, sans subventions. Tous les coûts doivent être couverts par les taxes, et il doit y avoir une taxe de raccordement, une taxe de base et une taxe de consommation.

M. Chaix chiffre les coûts annuels pour Alle seule, détaille les taxes correspondantes et l'effet de l'adhésion au SEPE+. Pour Alle, la dette nette qui lui sera remboursée se monte à Fr. 810'000.--.

M. Chaix précise à l'intention de M. Jean-Paul Schöni le détail des taxes pour les années à venir.

M. Chaix renseigne M. Maurice Zeller sur le montant de la contribution communale, et la situation des eaux pluviales qui est intégrée au projet.

M. Gabriel Voirol apporte divers éléments sur ce qui reste à faire dans les communes et les objectifs du SEPE.

MM. Chaix et Voirol répondant à une interpellation de M. Maurice Jobin concernant l'augmentation des taxes, explicitent la problématique de leur fixation et de leur stabilisation à terme.

Mettant en exergue la mécanique de mise en place du système, M. Jean-Claude Thüler évoque un projet partiel,

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

dans la mesure où le projet avorte en cas de refus d'une seule commune.

MM. Chaix et Voirol expose l'option du groupe de pilotage, l'inexistence d'un plan B qui amènerait bien des complexifications.

M. Marcel Gerber s'interroge sur l'avenir en cas de fusion de communes. M. Chaix fournit une exemplification dans une autre région de l'arc jurassien.

M. Hubert Farine remercie MM. les représentants et les ingénieurs du SEPE. Rappelant que trois séances d'informations étaient prévues à Porrentruy, Chevenez et Cornol, il leur exprime sa reconnaissance pour avoir accepté l'information de ce soir à Alle. M. Studer remercie également nos invités et les libère.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 février 2016

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 9 mars 2016, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 11 février 2016.

3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2015

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », note qu'il s'agit de la présentation

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

du troisième exercice de cette législature. Il y a deux ans, la fiduciaire BDO a été mandatée pour analyser notre situation financière, Les résultats, présentés en assemblée communale le 4 décembre 2014, montraient une réalité à l'époque peu enviable et des perspectives moroses dans le cadre de la planification pécuniaire à 5 ans.

En toute imprévisibilité, les comptes 2015 peuvent être jugés de très bons. La tendance des rentrées fiscales est haussière, eu égard notamment au bénéfice de l'amnistie fiscale, mais également des ressources sur les personnes physiques. La situation n'est plus comparable à celle décrite par BDO à l'époque. Les charges liées restent défavorables, mais si la situation s'est nettement améliorée, l'on devra passer forcément par de l'investissement ou des dépenses liées à l'entretien de nos nombreuses installations.

Pour la première fois, les comptes excède la somme de 6,5 millions de francs, et le résultat final accuse un reliquat actif de Fr. 21'059.20. Parmi les grands postes influençant significativement le résultat, relevons les éléments suivants par rapport à la comptabilité 2014 :

- Augmentation des charges liées à l'action sociale : Fr. 55'000.—
- Enseignement : + Fr. 64'000.—
- Rentrées des impôts ordinaires : + Fr. 89'000.—
- Impôts sur les frontaliers : + Fr. 68'000.—
- Impôts supplémentaires : + Fr. 200'000.—
- Péréquation financière : - Fr. 240'000.—
- Partages d'impôts : - Fr. 70'000.—

Les charges imputables directement à l'action du Conseil communal sont parfaitement maîtrisées et répondent dans les grandes lignes au budget. Une fois de plus, il a été possible de procéder à des dépréciations complémentaire de plus de Fr. 250'000.--, permettant d'amortir sur le plan comptable un certain nombre de nos infrastructures en sus des minimas légaux.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

Après entérinement de l'entrée en matière, M. Studer lit, selon décision du bureau des assemblées, quelques éléments d'appréciation du rapport de révision de la fiduciaire Jean-Maurice Maître SA.

La capacité d'autofinancement atteint 11.72 % en 2015. Lorsque cette moyenne est de 10 % à 20 %, elle est considérée comme moyenne à bonne. La quotité des intérêts de 4.43 % est très élevée, ce qui confirme un endettement disproportionné par rapport au revenu de la commune. La quotité de la charge financière qui atteint 9.23% est excessive et disproportionnée par rapport au revenu. L'endettement par habitant de la commune de Fr. 8'476.— dépasse la moyenne cantonale 2013 qui est de l'ordre de Fr. 7'626.--.

Moyennant l'assentiment de l'assistance, M. Drilon Loshi, receveur communal, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, mis à la disposition des participants dans son intégralité.

M. Loshi renseigne en détail l'assemblée sur les données chiffrées.

Les comptes 2015 présentent des charges pour un montant de Fr. 6'548'307.11 et des recettes pour Fr. 6'569'366.31. Les bilans s'élèvent à Fr. 16'945'214.29 au 31 décembre 2015. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 13'645'222.04, y compris la part d'endettement des biens du syndicat hospitalier de Porrentruy (Fr. 47'029.--).

M. Loshi précise à l'intention de M. Vincent Thüler ce que constitue la dépense de participation de caisse-maladie des enfants, sur la base d'une réglementation communale.

M. Maurice Zeller relève des éléments positifs, notamment par rapport aux créances communales et à la diminution de l'endettement. Il adresse des félicitations à l'autorité communale.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

Sans opposition, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice tels qu'ils ressortent du document comptable, et approuve le compte communal 2015 tel que présenté.

M. le président lit un extrait de la lettre du 15 juin 2016 de la fiduciaire Maitre, laquelle adresse remerciements à M. Loshi, caissier communal, pour sa disponibilité. Elle a apprécié ses compétences dans la gestion de la comptabilité, faisant apparaître la clarté des écritures comptabilisées, et un classement approprié des pièces justificatives. Le receveur est applaudi par l'assistance.

4. Décider et voter un emprunt de Fr. 1'200'000.— pour financer l'arriéré des charges de l'enseignements

M. Studer note que la lecture du libellé de ce point de l'ordre du jour a pu en étonner d'aucuns. Les informations diffusées par le conseil dans la presse régionale sont amené toutefois déjà des précisions sur cet objet qui constitue un élément supplémentaire à l'effort d'assainissement de nos finances entrepris depuis quelques années.

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », explique qu'il s'agit de solutionner, pour un temps du moins, le récurrent problème de notre manque de liquidités. Si la situation s'est très nettement améliorée du point de vue comptable et financier, il n'en demeure pas moins que nous sommes redevables de plus de 1,2 million de francs à l'Etat dans le cadre, notamment, des charges liées. Certes, les nombreux investissements votés et acceptés en assemblée ont aussi été financés en partie par le ménage communal par le passé, contribuant également à l'assèchement de nos liquidités. Sans l'envolée des charges liées de l'Etat durant des années, notre situation, du point de vue des liquidités, serait saine. Cet emprunt n'est pas une nouvelle dette ; il va nous servir à payer une facture par un prêt bancaire.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

L'Etat nous impose un taux d'intérêt de 4,5 % annuellement. Or, sur le marché financier et bancaire aujourd'hui, les taux sont nettement plus favorables. Le Conseil et le receveur se sont penchés sur cette question pour trouver enfin, après de très nombreux contacts, un partenaire disposé à nous suivre dans la démarche. Il nous propose un taux à 1 %, ce qui permettra des gains de l'ordre de Fr. 40'000.— d'intérêt annuel.

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune opposition.

M. le maire énumère les documents que les communes reçoivent en novembre des services de l'Etat, et qui contiennent les données chiffrées à inscrire au budget de l'année qui suit. Ce sont les charges liées. Lorsqu'une commune ne peut dans les temps honorer les factures, l'Etat facture donc un intérêt de 4,5 %. C'est précisément notre situation actuellement avec la facture due au titre de l'enseignement.

La mesure préconisée ne pourra que contribuer à l'effort collectif consistant à présenter une situation saine sur le long terme. Finalement, dans le cadre d'un projet de rénovation de l'école sur lequel travaille une commission depuis le début de l'année, et qui est rendue obligatoire eu égard à l'état du chauffage et de l'enveloppe du bâtiment qui date de 1977, le service de l'enseignement a son droit de regard et peut ou non accorder la subvention pour réaliser cet indispensable assainissement de bâtiment. Le paiement de la somme de Fr. 1'200'000.— sera également un signe fort de notre volonté de régulariser notre relation avec l'Etat.

M. Henri Gurba demande si le conseil peut garantir qu'une telle situation ne se reproduira pas.

M. le maire rappelle que l'amnistie fiscale a amélioré la situation de manière substantielle, et la réflexion en cours entre l'Etat et les communes pour reconsidérer la répartition des charges liées. Mais la problématique des

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

retrées d'impôts demeure, et la situation dépendra notablement de la maîtrise des dépenses.

M. Stéphane Babey répond à une question de M. Maurice Zeller que l'amortissement de l'emprunt est prévu sur douze ans.

Manifestant son inquiétude face à cette situation qui pourrait se répéter, M. Gérard Jubin demande si une augmentation de la quotité d'impôt devrait se dessiner.

M. le maire objecte qu'une hausse de la quotité n'est pas à l'ordre du jour, et qu'il s'agit ici d'une opération de rattrapage.

M. Maurice Jobin estime qu'il est heureux de régler ce contentieux conséquent qui date de plusieurs années, action qui est de bon augure pour l'avenir.

Sans avis contraire, l'assemblée vote un emprunt de Fr. 1'200'000.— pour financer l'arriéré des charges de l'enseignement.

M. le maire exprime ses remerciements envers l'assemblée.

5. Information sur la modification du plan spécial « Rière chez Guenat II – Affectation au sous-secteur Hai4 des parcelles 6277 et 6278 »

M. Bernard Studer précise que ce point n'est pas décisionnel. En fonction de l'évolution du dossier et de la décision de l'Exécutif, ce projet devra être soumis ultérieurement pour adoption à l'assemblée.

M. Alan Stalder, conseiller communal responsable du dicastère « urbanisme, énergie verte, information », explique que dans le secteur « Rière chez Guenat II », entre les rues Champs Saint-Martin et la rue Ernest Daucourt, près de la gare CJ, les promoteurs immobiliers du lotissement souhaitent modifier l'affectation des

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

parcelles 6277 et 6278. Elles se situent au nord du lotissement « Rière chez Guenat II », et sont limitrophes de local de la fanfare l'Ancienne et de la propriété Aebi.

Les parcelles sont affectées à la zone HA/i3, correspondant à de l'habitat individuel, et le propriétaire désire un zonage HA/i4, soit pour de l'habitat collectif. Les trois parcelles 6272, 6273 et 6274 au nord du lotissement « Rière chez Guenat II » sont déjà affectées à la zone HA/i4.

La volonté des promoteurs est de répondre à une demande très forte pour les petits locatifs.

M. Stalder mentionne les indices d'utilisation du sol et les mesures applicables pour les bâtiments, valables pour chacune des zones.

En conclusion, cette proposition de modification de l'aménagement local va dans le sens de la densification et du développement vers l'intérieur définie par la LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire) révisée suite à la votation populaire de mars 2013.

M. Christian Aebi demande à connaître la position du conseil communal. M. le maire Stéphane Babey répond qu'il s'agit d'une information, que des opposants ont été entendus et que l'Exécutif en est au stade de la réflexion.

M. Vincenzo Grazioli fait état des négociations et oppositions antérieures, des changements par rapport à ce qui a été convenu. Par ailleurs, concernant l'immeuble locatif qui vient d'être publié, l'accès ne doit pas se faire par la rue Champs Saint-Martin II.

M. Christian Aebi souhaite connaître le nombre d'immeubles qui seront construits au nord du lotissement, le long de la voie ferrée. M. le maire note qu'il existe trois parcelles, donc en principe trois immeubles seront érigés.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

En tant que résidante, Mme Sandra Vallat rappelle le processus d'extension du lotissement Champs Saint-Martin, la problématique de l'intensification du trafic, l'opposition déposée en 2013 par un avocat. Elle se déclare en faveur du développement, mais pas au détriment du bien-être, et se dit opposée au projet. L'assistance l'applaudit.

M. Gérard Jubin demande à qui, à part le promoteur, profitera la modification du plan.

Mme Marie-Line Chapuis signale qu'elle a déjà formé opposition, et lors de l'achat d'une parcelle le 12 mai dernier pour construire une maison familiale, ce projet n'a pas été évoqué, ce qu'elle considère comme irrespectueux de la part du promoteur.

M. le maire rappelle que le conseil n'est pas sourd aux revendications, et il n'a pris aucune décision.

M. Charles Jubin relève la bienfaisance du projet initial, les nuisances dues à l'occupation du local de la fanfare et les problèmes d'inondation dans le secteur.

M. Stéphane Babey maire observe que la commune s'est préoccupée de la situation, et des mesures ont été imaginées d'entente avec le promoteur.

M. Bernard Studer rappelle le concept d'évacuation des eaux qui a été validée, et qui a fonctionné à satisfaction.

M. Christian Aebi, Mme Blandine et M. Pierre-André Bürki objectent que le quartier a été rehaussé.

M. Henri Gurba, constatant qu'il n'y a pas encore de projet sur les deux parcelles libres en zone HA/i4, craint que certains immeubles deviennent vides.

M. le maire se dit conscient des problèmes et du montant des locations.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

Evoquant le problème du prix du terrain, M. Pascal Ribeaud relève que des jeunes sont partis d'Alle à Coeuve pour y édifier une maison familiale.

M. Giuseppe Pasquale demande si la commune a le pouvoir de bloquer le projet de modification du plan spécial. M. le maire répond par l'affirmative. M. Pasquale remercie le conseil d'agir dans ce sens.

MM. Charles Jubin et Patrick Girardin manifestent leur corroboration.

6. Divers

M. le maire Stéphane Babey informe que les objectifs supérieurs du développement territorial du Canton du Jura sont décrits dans sa conception directrice. Les deux défis majeurs sont : valoriser la position centrale et affirmer son attractivité.

Le plan directeur cantonal, actuellement en révision, contient la fiche 1.09.02 « Institutions de soins et santé » et décrit les mandats de planification au niveau communal et intercommunal. Les communes sont appelées à affecter, dans leur plan de zones, les terrains nécessaires à la réalisation des institutions de soins et de santé.

La commune d'Alle a créé en 1994 Clos-Bidaine, bâtiment situé au centre du village et transformé totalement dans le but d'accueillir les personnes âgées. Cette institution est un satellite communal, et partant sujette aux subventions fédérales, cantonales et communales.

Vu le vieillissement de la population en Suisse et en Ajoie en particulier, la demande dans les structures, type Clos-Bidaine, augmente fortement. Des centres de jour, de courts séjours et d'accueil pour les personnes en âge sont à créer pour répondre à un impératif sociétal.

Approchées il y a quelques mois pour mettre un terrain communal à disposition dans le but d'ériger une structure

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

type institut médico-social, les autorités ont proposé la parcelle 3691, qui selon elles se prête parfaitement à la construction de ce type de bâtiment qui exige une grande surface selon l'importance du projet, un accès routier idéal, la proximité avec la gare, la poste, des arrêts de bus, et vu aussi les commerces en construction dans le secteur. M. Babey localise au moyen du vidéoprojecteur l'emplacement retenu.

Aujourd'hui, il s'agit d'informer la population du village afin de lancer la procédure de changement d'affectation de la parcelle 3691 qui se trouve actuellement en zone d'utilité publique A, secteur d. Le règlement communal sur les constructions ne contient pas de contraintes particulières si ce n'est que seuls sont autorisés les ouvrages publics à vocation sportive ou de halles des fêtes. Pour réaliser le projet qui sera présenté en détail lors de la prochaine assemblée, une modification de la zone d'utilité publique s'impose, avec la création d'un secteur f destiné à un établissement d'accueil pour les personnes âgées. La lettre du 22 avril 2016 du Service du développement territorial indique qu'un nouveau secteur doit être défini sur le plan de zones et dans le règlement communal sur les constructions. Cette modification de l'aménagement local nécessite de procéder à un dépôt public et doit être adoptée par l'assemblée.

Les documents relatifs à cette modification, comportant notamment la présente information, seront soumis au service de l'Etat pour examen préalable avant la parution dans le journal officiel. Après cette partie administrative, la modification sera sanctionnée lors de la prochaine assemblée.

M. Blandine Bürki demande pourquoi s'éloigner du milieu du village, lequel se meurt. Elle évoque les maisons derrière la résidence Clos-Bidaine à la rue du 23-juin, et certains bâtiments de la rue de l'Eglise.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 16 juin 2016

M. le maire prend acte de la remarque, relevant les préoccupations portées par le conseil pour faire revivre le centre de notre localité.

Mme Cosette Moser met en exergue la nécessité de disposer de bâtiments adaptés.

M. Babey note qu'il est prévu des appartements de type protégé.

M. Maurice Zeller évoque la possibilité d'utiliser le bâtiment en décrépitude de l'entreprise Jeanstar à la rue des Oeuches Domont.

Mme Sandrine Fleury s'interroge sur les conflits qui pourraient naître eu égard à la proximité de la salle des fêtes et aux nuisances que génère son utilisation.

M. Vincent Thüler demande si le bâtiment sera réservé aux habitants d'Alle. M. le maire note qu'on ne peut pas répondre à cette question en l'état actuel du dossier.

Le numéro téléphonique de la recette communale est indiqué à Mme Béatrice Rossé, qui souhaite en disposer en vue de la perception des prestations qui lui sont dues.

M. Cyrille Gigon souhaite savoir si les travaux à l'immeuble rue du Mont-Terri 5 sont en voie de terminaison.

M. le maire note qu'on suit ce dossier, le propriétaire a été approché.

M. Henri Gurba s'étonne du laxisme à cet effet.

Remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques, M. Studer clôt l'assemblée à 22h25.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 16 juin 2016.

